

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2025-098**

Date de la convocation : 05/11/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 17

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents :** Mesdames Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Roland CANIVENQ, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

**Représentés :** M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise PAYEN.

**OBJET : PROGRAMME LEADER : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANIMATION  
LEADER 2026**

Vu la délibération n°DC2022/57 du Conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégations au Bureau pour notamment la validation et l'autorisation de demande de subventions pour des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;

Vu la délibération n° DC2022-86 du Conseil communautaire en date du 15 septembre 2022 validant le dossier de candidature de l'Argonne Ardennaise pour la programmation LEADER 2023-2027 et approuvant la candidature de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2023-71 du Conseil communautaire du 29 juin 2023 instituant le GAL de l'Argonne Ardennaise et validant le portage juridique et financier du programme LEADER 2023-2027 ;

Vu la délibération n°DC2023-72 du Conseil communautaire du 29 juin 2023 approuvant le projet de convention relatif à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire ;

Vu la délibération n°DB2024-123 du Bureau communautaire du 19/12/2024 approuvant le plan de financement de l'animation Leader 2025 ;

Entendu l'exposé du Président,

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 24/11/2025  
Et de sa publication ou notification le 24/11/2025**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'animation et du fonctionnement LEADER au titre de l'année 2026 suivant :

Budget prévisionnel 2026 « Animation et fonctionnement »		
Dépenses	Frais de rémunération (2 chargés de mission)	84 326,80 €
	Frais de formation	1 570,00 €
	Frais de réunions extérieures et évènements	3 462,00 €
	Frais d'animations LEADER	4 390,00 €
	Frais de structure	1 600,00 €
	Frais d'équipements et matériels	610,00 €
	Frais de communication	500,00 €
	Frais comités de programmation	1 175,00
	Imprévus	10 000
	<b>Sous-Total</b>	<b>107 633,80 €</b>
Recettes	Autofinancement 2c2a	21 526,76 €
	LEADER	86 107,04 €
	<b>Sous-Total</b>	<b>107 633,80 €</b>

- D'AUTORISER le Président de la communauté de communes ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance

Françoise PAYEN

Le Président,



Benoît SINGLIT